

Les femmes et la Conférence internationale du travail : XIVe session, Genève, 10-28 juin 1930

Autor(en): **Schmidt, Dora**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 336

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le samedi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr 5.—
ETRANGER... . 8.—
Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, . 80.— 120.—
La case 1 insertion 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Les Femmes et la Conférence du Travail (avec illustration) : Dora SCHMIDT. — Protection ou non-protection du travail des femmes : E. Gd. — Vacances... : *Le Mouvement Féministe*. — Bureau temporaire de Genève de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes (1^{er} au 30 septembre 1930). — De ci, de là... — Les œuvres de patronage des buveurs à Genève : Dr H. Revilliod. — Le Cours de Vacances suffragistes de Weesen : F. B.-H. — *Feuilleton* : Un voyage féministe à Prague : A. de M.



Cliché Mouvement Féministe

*Quelques-unes des femmes membres de délégations à la XIV^e Conférence
Internationale du Travail (Genève, juin 1930).*

En arrière, de gauche à droite : Mme Wasniewska (Pologne), Miss Stafford (Irlande), Mlle Rosenberg (Hongrie), Premier rang, de gauche à droite : Mrs. Mac Williams (Canada), Mlle Black (Danemark), Mlle Hesselgren (Suède), Miss Bondfield, Ministre du Travail (Gde-Bretagne), Mme Letellier (France), Mlle Hosang (Chine).

Les Femmes et la Conférence Internationale du Travail

XIV^e session, Genève, 10-28 juin 1930

La dernière session de la Conférence a, de l'avis des participants, accompli une somme spécialement importante de travail en peu de temps, mais on ne saurait dire que ses résultats aient satisfait chacun. Sur la question du travail dans les mines de charbon, il a été impossible d'arriver à une entente; sur celle de la durée du travail des employés, une Convention a été adoptée sur des bases qui permettront sa ratification à un grand nombre de gouvernements, ce qui peut apporter de la sorte aux employés de bureaux de nombreux pays le progrès de la semaine de travail de 48 heures; mais les représentants des employés et ouvriers ont estimé cette Convention insuffisante parce qu'elle ne garantit pas cette semaine de 48 heures au personnel des magasins, et qu'elle exclut des avantages de cette réglementation des catégories importantes d'employés (personnel des hôtels et restaurants, personnel des hôpitaux et établissements sanitaires, personnel des entreprises de spectacles et autres lieux de divertissement). En revanche, c'est une approbation à peu près unanime qu'a rencontrée la Convention sur le travail forcé, qui, lorsqu'elle sera ratifiée, amènera la suppression de cette forme de travail indigne de notre civilisation qui existe encore dans des pays extra-européens.

Aucun de ces trois sujets principaux ne concernant exclusivement les femmes, les femmes déléguées n'ont pas eu de ce fait l'occasion de représenter spécialement les intérêts féminins. Aussi, et pour répondre au titre de cet article, devons-nous parler ici du travail en lui-même accompli par ces déléguées.

Remarquons tout d'abord que, du côté ouvrier, une seule femme, M^{lle} Agnès Möhrcke, représentante d'une grande Fédération allemande d'employées, était présente. M^{me} Wasniewska, déléguée polonaise, qui était primitivement membre de la délégation ouvrière de son pays, passa dès les premiers jours à la délégation gouvernementale. Ce sont donc essentiellement les gouvernements qui adjoignent à leur délégation des femmes, soit comme déléguées, soit comme conseillères techniques, et il est à souhaiter que cet exemple soit suivi du côté du groupe patronal comme de celui du groupe ouvrier.

Les femmes déléguées n'ont que peu participé aux grands débats importants des séances plénières. Au début, il est vrai, c'est à Miss Bondfield, Ministre du Travail de Grande-Bretagne, qu'est échue la mission de proposer M. Mahaim, délégué belge, comme Président de la Conférence, et elle-même fut désignée tout de suite après comme présidente de la « Commission des propositions », une Commission qui est chargée d'établir l'ordre du jour de la Conférence et des Commissions, et qui, par conséquent, peut exercer une influence considérable sur la tournure des débats. Mais Miss Bondfield fut obligée par d'urgentes affaires gouvernementales de quitter Genève au bout de quelques jours, et dut se faire remplacer par un de ses collègues masculins à ces fonctions de Président de la Commission des propositions.

Lors de la discussion du rapport du Directeur du B. I. T., qui fournit à tous les participants l'occasion de manifester en séance plénière leur opinion sur des points touchés dans ce rapport, M^{lle} Möhrcke et M^{me} Wasniewska ont toutes deux pris la parole, et toutes deux ont insisté sur le fait que les femmes étaient trop faiblement représentées dans les différents organismes et Commissions de l'Organisation internationale du Travail, relevant spécialement que des femmes doivent être représentées dans la Commission permanente des employés du B. I. T. Il faut toutefois remarquer que la présence des femmes dans des Commissions, dont la composition est généralement fixée de façon précise par le Conseil d'Administration ou par la Conférence elle-même, ne dépend que pour une minime part du Directeur: par exemple, des Associations féminines (l'Alliance Internationale pour le Suffrage notamment, *Réd.*) ayant exprimé le vœu qu'une femme fit partie de la Commission d'enquête dans l'industrie textile instituée l'an dernier par le Conseil d'Administration, un des pays qui avaient le droit de désigner des membres suppléants pour accompa-

gner leurs délégués dans cette Commission, a émis l'opinion qu'il serait difficile de trouver des experts féminins compétents en matière d'industrie textile. Ceci montre de façon claire comment les femmes ne pourront participer en nombre suffisant à l'Organisation internationale du travail que lorsqu'elles seront vraiment compétentes de façon technique et objective pour les tâches qui se présentent. — C'est également dans son discours si clair à l'occasion du rapport du Directeur que M^{lle} Möhrcke a touché la question de l'*Open Door*, auquel elle est complètement opposée. M^{lle} Möhrcke estime que la femme ayant, au contraire de l'homme, une double tâche: sa profession et la maternité, a besoin de ce fait d'une protection particulière, et tient pour absolument indispensables les dispositions relatives à la protection de la maternité et à l'interdiction du travail de nuit.

C'est à l'élaboration de la Convention et des Recommandations sur la durée de travail des employés que les femmes déléguées ont pris la plus grande part. Ont siégé dans la Commission spéciale, qui a étudié les multiples aspects de ce problème en un grand nombre de séances spéciales, M^{me} Letellier (France), Miss Stafford (Irlande), M^{lle} Hesselgren (Suède), Mrs. Mac Williams (Canada), M^{lle} Dora Schmidt (Suisse), toutes cinq comme déléguées gouvernementales, et M^{lle} Möhrcke comme déléguée ouvrière. Les déléguées gouvernementales étaient forcément étroitement bornées dans leur activité, soit comme auteur de propositions, soit comme participantes à la discussion, par les instructions données à leurs délégations respectives; mais dans les limites de ces instructions, elles pouvaient naturellement prendre position en faveur des intérêts féminins. Mais à aucun moment des débats touchant au travail des employés, il n'a été question des femmes spécialement, et les femmes déléguées n'ont eu à intervenir que pour faire préciser la portée pour les femmes de dispositions générales: par exemple lorsqu'on discutait si des personnes occupant un poste de confiance devraient être exclues de la Convention sur la durée du travail, il était utile de faire remarquer que cette disposition risquait de désavantager tout spécialement les secrétaires privées; or, bien, lorsqu'il était proposé de ne pas comprendre dans la Convention les petites entreprises qui occupent un nombre restreint d'employés, d'intervenir en faveur des vendeuses et des employées sans défense, à l'exploitation desquelles on risquait justement d'ouvrir la porte, alors que ce sont elles qui ont le plus besoin de voir réglementer les conditions de leur profession. Disons à ce propos que cette deuxième proposition n'a pas été introduite dans la Convention, mais que l'exception concernant les postes de confiance y a trouvé sa place.

C'est dans cette Commission que l'on a pu apprécier le travail si remarquablement intelligent et compétent de M^{me} Letellier, la déléguée française, qui a représenté les intérêts de son gouvernement de façon supérieure, M^{lle} Hesselgren (Suède) a été appelée, comme représentante de son gouvernement, à présenter plusieurs propositions qui portaient la marque des conditions de vie toutes spéciales de la population de son pays, et qui n'avaient pas de ce fait grandes chances de succès, bien qu'un certain nombre de pays, qui, comme la Suède, avaient étudié avec beaucoup de conscience les possibilités d'application de la Convention et prévoyaient des difficultés à cette application, aient volontiers apporté leur appui à ces propositions. Le B. I. T. avait encore élaboré deux projets de Recommandations, qui avaient pour but de préparer, au moyen de statistiques, l'extension de Conventions analogues au personnel des hôtels et auberges, et à celui des entreprises de spectacles et de divertissements. M^{lle} Hesselgren demanda le vote d'une Recommandation du même ordre pour le personnel des hôpitaux et établissements sanitaires, vote qu'elle a réussi à obtenir, si bien que c'est à elle que l'on doit que toute une série de pays envisagent, dans les années à venir, une législation sur les conditions de travail d'une catégorie si importante de travailleurs. Ceci constitue pour notre pays entre autres une suggestion de première importance. Signalons enfin que M^{lle} Möhrcke a représenté de la façon la plus consciencieuse dans cette Commission les intérêts des femmes employées.

Le dernier jour de la Conférence éclata en bombe une nouvelle surprenante pour quelques-unes des femmes déléguées: c'est que le Conseil d'Administration du B.I.T. avait décidé par 12 voix contre 10 d'accepter la proposition britannique introduisant une demande de révision de la Convention de Washington de 1919 sur le travail de nuit des femmes. Quelques-uns on vu là un succès partiel du mouvement de l'*Open Door*. Le B.I.T. va envoyer au cours de cette année un questionnaire à tous les gouvernements des Etats membres pour leur demander leur opinion sur cette révision, et de cette façon un grand nombre de gouvernements vont être amenés à prendre officiellement position sur la protection spéciale des travailleuses. On a fait valoir du côté britannique que, dans la Convention de Washington, il est parlé de « femmes » et non pas « d'ouvrières », et que, de ce fait, l'interdiction du travail de nuit a de fâcheux résultats pour des femmes exerçant des professions supérieures, comme des femmes ingénieurs, etc. Il est possible, après tout, que la révision projetée, se limite à la modification de ce terme. L'acceptation de la proposition britannique par le Conseil d'Administration du B.I.T. constitue, pour notre pays aussi, une solution technique définitive à la question si discutée de la protection légale des travailleuses; aussi exprimerons-nous en terminant cet article, le vœu que la Commission d'étude nommée à cet effet par l'Association suisse pour le Suffrage féminin puisse bientôt se mettre au travail.

Dora SCHMIDT, Dr en philosophie, Berne.

(Traduction française).

Protection ou non-protection du Travail des Femmes

La conclusion de l'article ci-dessus nous amène tout naturellement à apporter ici quelques renseignements complémentaires touchant à cette question de la protection légale du travail féminin, qui actuellement divise les féministes en deux écoles acharnées à se combattre. Les unes, on le sait, défendent le point de vue exposé par M^{lle} Möhrcke à la Conférence du Travail, soit que la femme, généralement plus faible physiquement que l'homme, et surtout du fait de sa fonction maternelle, doit faire l'objet d'une protection légale spéciale, qui peut aussi devenir une étape sur la voie d'une réglementation plus complète du travail masculin. Les autres, dont les idées se sont concentrées dans le programme du « Conseil de la Porte Ouverte », devenu, l'an der-

nier, à Berlin, la « Porte Ouverte Internationale », *Open Door International*, s'opposent à toute réglementation spéciale du travail féminin qu'elles estiment dangereuse, et en principe, parce qu'elle porte atteinte à la liberté économique de la femme, et en application, parce que les femmes risquent ainsi d'être très fortement infériorisées dans leur lutte pour le pain quotidien. Entre ces deux écoles se trouvent celles qui, détestant en principe toute mesure d'exception à l'égard des femmes, sachant par expérience que, trop souvent, on use de prétextes de cet ordre pour écarter la concurrence féminine devenue gênante dans certains métiers, trouvent d'autre part que ce n'est pas à des théoriciennes à se prononcer en dernier ressort du fond de leur fauteuil, mais bien, selon les règles de toute démocratie, aux premières intéressées, à celles qui mettent vraiment la main à la pâte et qui peuvent souffrir ou se réjouir des résultats de cette réglementation, c'est-à-dire aux ouvrières.

Pour éviter la répétition de discussions stériles à son Congrès de Berlin, l'an passé, l'Alliance Internationale pour le Suffrage décida très sagement, on s'en souvient sans doute, de convoquer à l'occasion de son Congrès de 1932 une Conférence, à laquelle tout le problème serait discuté de façon approfondie, sur la base d'enquêtes scientifiques. Différentes circonstances ont retardé le début de cette enquête, à laquelle fait allusion dans son article M^{lle} Schmidt, membre de la Commission d'enquête en Suisse, mais nous croyons savoir que le questionnaire qui lui servira de base ne va pas tarder à être remis aux Commissions spécialement chargées de ce travail. En outre, une réunion aura lieu à Genève en septembre des membres du Comité Exécutif de l'Alliance et de ceux de la Commission d'égalité dans les conditions du travail pour préparer l'organisation de cette Conférence en 1932. Il est d'autant plus intéressant de voir ce travail s'organiser sérieusement et de façon impartiale que, soit les récentes manifestations de l'*Open Door* à Genève, soit la décision du Conseil d'Administration du B.I.T. de réviser la Convention de Washington montrent à quel point le problème est devenu aigu.

Car, si désireuse que nous soyons de porter un jugement équitable sur la Conférence de l'*Open Door*, si persuadée que nous soyons du danger de toute mesure d'exception, et quelle que soit la catégorie de personnes visées, nous croyons d'autre part que les dirigeantes de ce mouvement sont en train de faire fausse route. Par leur doctrine extrémiste et intransigeante d'abord, qui ne veut tenir compte d'aucune contingence, d'aucune circonstance; par le caractère purement théorique aussi qu'elles donnent à leur revendication, balayant délibérément l'opinion des groupements intéressés, comme si elles seules,

Un voyage féministe à Prague

Ce samedi après le Congrès de Vienne, dans le train qui doit nous amener à Prague, il me semble, en pénétrant dans la campagne autrichienne, entendre une musique mozartienne. L'esprit se détend, les yeux se remplissent de visions calmes de verdure et de blé mûrissant. Nous voici à la frontière, saluées par une école villageoise. Les enfants, en costume national, viennent nous offrir des cartes postales peintes par eux, des coquilles décorées d'œufs de Pâques, du sirop, des oranges, des danses aux sons d'une musique rustique. Cet accueil est émouvant, nous ne savons comment témoigner notre gratitude; impossible de s'entendre par un langage parlé; on sourit aux petits, on caresse telle frimousse de fillette, encadrée de cheveux disposés en dentelles et surmontés de la coiffe moravienne.

Plus loin c'est Brno (le Brünn d'autrefois), où nous sommes attendues par un délégué de la ville et un représentant du gouvernement de la Moravie; nous répondons à leurs discours de bienvenue en quatre langues, et c'est la Suisse qui est chargée du français. Un chœur d'institutrices nous chante des mélodies du pays, et sur le terrain de la musique, on se comprend à la perfection. Ensuite c'est l'excursion en autocars: le tour de la ville, la visite de la forteresse du Spillberg, tristement célèbre par les tortures qu'y ont endurées des Silvio Pellico et d'autres prisonniers politiques. D'aimables officiers polyglottes nous conduisent par les case-

mates et nous commentent chaque galerie, chaque cellule, par des récits qui font frémir. L'obscurité, l'humidité, les immondices qui envahissent les victimes, parfois pendant bien des années, dépassent en horreur tout ce qu'on peut imaginer, et l'on comprend que peu de prisonniers en soient revenus vivants. Passé trop récent, puisque seulement la clémence du bon Joseph II a mis fin au scandale.

Dans la cour du château, les élèves d'une école ménagère nous offrent un picotin bienvenu, car nous sommes parties à l'aube; de petits couples en costumes de fête nous montrent l'industrie paysanne. On repart en cars pour les fameuses grottes de stalactites de Blancko, dont la plus étonnante porte le nom de dôme Masaryk; en Tchécoslovaquie, tout ce qui, dans son domaine propre, se distingue, est baptisé du nom de l'homme le plus aimé du peuple. Le soir, tard, notre train spécial s'arrête à Pardubice: le maire nous salue sur le quai de la gare, une fanfare nous joue l'hymne national, et des mains amies nous tendent la spécialité de l'endroit, de délicieux biscômes. Nous avons un retard de deux heures, mais la fanfare est restée là, « l'arme au pied », trompant son impatience en jouant ses plus beaux airs aux trains de passage. Le lendemain, c'est au tour de la capitale, où l'accueil de tous, Conseil national des femmes, autorités de la ville et de la République, continue chaleureux, respectueux. Le méritons-nous? nous nous le demandons souvent. Evidemment l'honneur revient à l'idée que représentent ces femmes venues de tous les coins du monde, à l'idéal de compréhension, d'entente, de collaboration internationales.